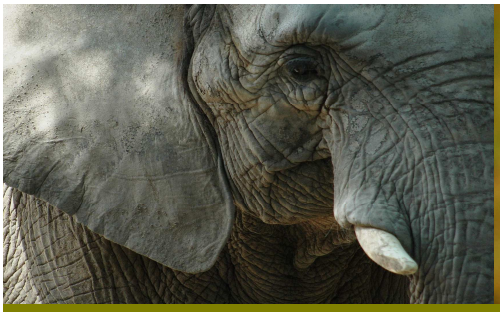
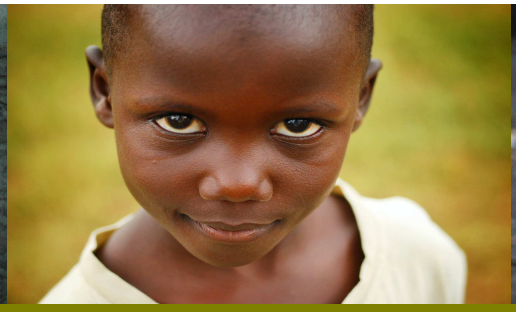

Ouganda, rencontre avec les gorilles

Du 6 au 17 Septembre 2020

Preference

Lic. A 1652
Preference Travel Team

Tél : 02/647 30 00 | Fax : 02/647 37 22
Rue de l'Abbaye, 77 – 1050 Bruxelles
info@preference.be | www.preference.be

VOTRE PROGRAMME

BRUXELLES ✈ ENTEBBE — DIMANCHE 6 SEPTEMBRE

En matinée, départ de Bruxelles à destination d'Entebbe par un vol direct de la compagnie SN Brussels Airlines. Arrivée en soirée et transfert à l'hôtel Lake Victoria 4*. Nuitée.

ENTEBBE – MURCHISON FALLS NP (+- 330 KM) — LUNDI 7 SEPTEMBRE

Ce matin, départ en direction du parc national de Murchison Falls.
Arrêt en cours de route à la réserve de rhinocéros de Ziwa pour observer les rhinocéros et prendre le déjeuner. Continuation de votre route via le pont Karuma pour rejoindre le lodge Paraa 4*, à l'intérieur du parc des Murchison Falls, en face du Nil Victoria.
Installation, dîner et nuitée au sein de ce cadre naturel de toute beauté.

MURCHISON FALLS NP — MARDI 8 SEPTEMBRE

La journée sera consacrée à la découverte du parc national.
En matinée, safari à la découverte des lions, girafes, éléphants, léopards, kobs d'ouganda et bien d'autres animaux. Déjeuner au lodge.
L'après-midi, navigation sur le Nil pour atteindre les chutes et observer hippopotames, crocodiles, buffles, éléphants et différentes sortes d'oiseaux.
Déjeuner, dîner et nuitée à au lodge Paraa 4*.

MURCHISON FALLS – KIBALE FOREST NP (+- 380 KM) MERCREDI 9 SEPTEMBRE

Petit déjeuner matinal et départ vers pour le parc de Kibale. Kibale est connu comme le lieu de concentration de tous les primates en Afrique de l'Est, également réputé pour son intense biodiversité. Déjeuner en cours de route.
En début de soirée, arrivée et installation à votre lodge Papaya Lake Lodge 4*.

KIBALE FOREST NP JEUDI 10 SEPTEMBRE

En matinée, balade destinée à la rencontre et l'observation des chimpanzés. Vous pourrez également observer 10 autres primates, en plus de nombreux oiseaux et papillons.

Retour au lodge pour le déjeuner.

L'après-midi, excursion à travers les marais Bigodi où vous pourrez admirer plusieurs variétés de singes : colobes rouges ou noirs et blancs, mangabey à jours grises, singes à queue rouge, cercopithèques de l'Hoest, vervets, singes bleus ou babouins olive.

Dîner et nuitée au Papaya Lake Lodge 4*.

KIBALE FOREST NP – QUEEN ELIZABETH NP (+- 105 KM) VENDREDI 11 SEPTEMBRE

Tôt le matin, départ vers la parc national Queen Elizabeth. Via Fort Portal, vous atteignez le lodge Mweya, en bord du canal de Kazinga. Installation, déjeuner avant d'entamer une après-midi de safari dans le parc. Dîner et nuitée au Mweya Safari Lodge 4*.

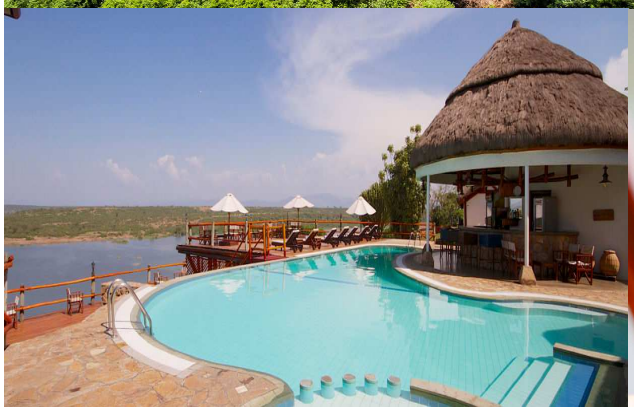

QUEEN ELIZABETH NP SAMEDI 12 SEPTEMBRE

Journée de safari en compagnie de milliers de kobs d'ouganda, de lions, d'éléphants, etc. Est également prévu deux heures de navigation sur le canal Kazinga afin de pousser l'observation discrète depuis votre bateau.

En soirée, une sortie est prévue vers les territoires d'accouplement des kobs d'Ouganda.

Déjeuner, dîner et nuitée au Mweya Safari Lodge 4*.

QUEEN ELIZABETH NP – BWINDI FOREST NP (+- 160 KM) DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

Tôt le matin, direction Ishasha pour un safari à la recherche des lions grimpeurs, avant de vous diriger vers la forêt impénétrable de Bwindi.

Le trajet du jour offre aux yeux une nature époustouflante à travers « la Suisse de l'Afrique ». La route marque profondément le voyageur à travers montagnes, innombrables collines aux terrasses cultivées, lacs paisibles, forêts tropicales ou de bambous. Déjeuner en cours de route.

Continuation vers Bwindi en passant par de nombreux petits villages locaux pour arriver à votre hébergement, au cœur même de l'habitat du **fameux gorille sauvage de montagne.**

Dîner et nuitée au Sanctuary Gorilla Forest Camp 4*+.

BWINDI FOREST NP — LUNDI 14 SEPTEMBRE

Cette journée est certainement le moment le plus poignant de votre voyage car vous y rencontrerez les gorilles sauvages du parc national de Bwindi.

Il est impossible de déterminer à l'avance combien de temps la randonnée durera. En effet, la météo et l'éloignement naturel des gorilles peuvent jouer sur la difficulté du parcours, de relief à surmonter ainsi que sur la durée de l'excursion (de 2 à 8 heures).

Dans tous les cas, l'effort sera récompensé par car ce moment exceptionnel de partage avec les animaux en train de manger, jouer ou se reposer, se présentera à vous.

Déjeuner en cours d'excursion. Dîner et nuitée au Sanctuary Gorilla Forest Camp 4*+.

BWINDI FOREST NP — MARDI 15 SEPTEMBRE

Cette journée vous laisse le choix de votre activité :

- Une **seconde rencontre** avec les gorilles
- Une **balade ornithologique**
- **Une journée de repos et de détente au lodge**

Les repas seront pris au Gorilla Forest Camp. Dîner d'adieu et nuitée.

BWINDI FOREST NP – ENTEBBE (+- 430 KM) ✈ — MERCREDI 16 SEPTEMBRE

Petit déjeuner au lodge et départ vers Kampala. Arrêt à Masaka pour le lunch.
Transfert à l'aéroport pour le vol retour direct avec SN Brussels Airlines.

✈ BRUXELLES — JEUDI 17 SEPTEMBRE

Arrivée en matinée à Bruxelles.

- FIN DE VOTRE SEJOUR –

Le Prix (SUR BASE DE MINIMUM 12 PARTICIPANTS)

PRIX PRESTO (RESERVATION AVANT LE 31/03/2020) :
LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : 6.995 €
LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : 1.495 €

PRIX (RESERVATION A PARTIR DU 01/04/2020) :
LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : 7.350 €
LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : 1.495 €

CE PRIX COMPREND :

- Les vols internationaux avec la compagnie SN Brussels Airlines
- **Les taxes d'aéroport**
- Les transferts et les transports en Extended Land Cruiser
- Le logement en chambre double et petit déjeuner dans les hôtels et lodges de luxe
- La pension complète
- Les visites et excursions prévues au programme
- Le permis obligatoire pour l'observation des gorilles sauvages
- Les services de guides locaux parlant anglais (traduction en français)
- L'accompagnement Preference - Travel Team
- La prime du Fonds de Garantie Voyage

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les boissons, pourboires et les dépenses personnelles
- Les assurances

LES PRIX SONT CALCULES DE BONNE FOI SUR BASE DES COURS DE CHANGE ET TVA EN DATE DU 24/01/2020

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION D'UN **PASSEPORT INTERNATIONAL VALABLE MINIMUM 6 MOIS A PARTIR DE LA DATE D'ENTREE DANS LE PAYS.** LA PHOTOCOPIE DE CELUI-CI VOUS SERA DEMANDEE ENVIRON 1 MOIS AVANT LE DEPART.

POUR LES CITOYENS BELGES UN **VISA** EST NECESSAIRE ET NOUS NOUS CHARGERONS DES FORMALITES POUR L'OBTENTION DE CELUI-CI (POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE).

POUR SE RENDRE DANS CETTE ZONE DE L'AFRIQUE, LE VACCIN CONTRE LA FIEVRE JAUNE EST CONSEILLE. N'HESITEZ CEPENDANT PAS A CONTACTER VOTRE MEDECIN POUR CONNAITRE SES EVENTUELLES RECOMMANDATIONS PARTICULIERES.

UNE REUNION D'INFORMATION « AVANT-VOYAGE » SERA ORGANISEE AFIN DE REPONDRE A VOS EVENTUELLES QUESTIONS.

CARTOGRAPHIE

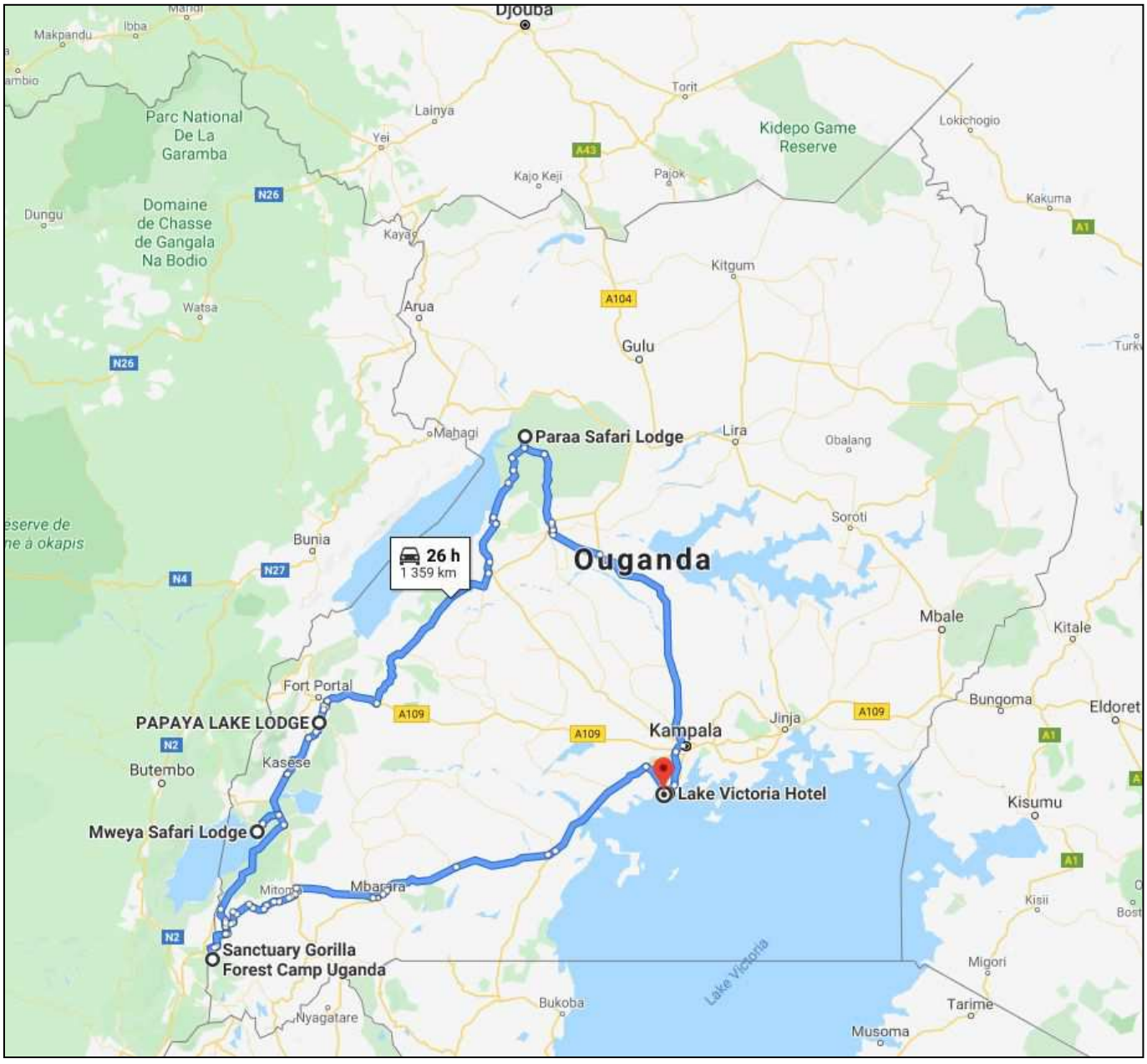

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT : OUGANDA - du 6 au 17/09/2020

A RENVOYER CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DE L'ABBAYE, 77 - 1050 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE

JE, SOUSSIGNE,

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....

TELEPHONE : ..... GSM : ..... FAX : .....

ADRESSE E-MAIL : .....

RESERVE ..... PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : ..... PRENOM : ..... M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE : .....

N° DE PASSEPORT : ..... DATE D'EMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

DONNEES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : ..... PRENOM : ..... M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE : .....

N° DE PASSEPORT : ..... DATE D'EMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION : .....

TYPE DE CHAMBRE : ☐ DOUBLE A 1 LIT ☐ DOUBLE A 2 LITS ☐ DOUBLE A PARTAGER ☐ SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRES DE « MAPFRE / COMPAGNIE EUROPEENNE D'ASSURANCE »

ANNULATION 100% - PRIME DE 5 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

FULL OPTION – PRIME DE 7 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

COMPLEMENT A ASSURANCE ANNULATION ANNUELLE – PRIME DE 3,5 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE

☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

PRIX : ☐ **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 31 MARS 2020 : 6.995 €**

☐ APRES LE 01/04, LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **7.350 €**
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **1.495 €**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 6 AOUT 2020

PAIEMENTS : **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
SWIFT/BIC : KREDBEBB
RÉFÉRENCE : OUGANDA D. 3443

TOUT PAIEMENT PAR CARTE AMERICAN EXPRESS SERA MAJORE DE 2,5 % DU MONTANT TOTAL.

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A ..... , LE .....

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.
En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :
Jusqu'à 90 jours avant le départ : 30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ : 50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ : le prix total du voyage
L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.
En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur. Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de nonconformité. Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.
En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judicaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :
Assuré contre l'insolvabilité financière par le Fonds de Garantie Voyages, Av. de la Métrologie, 8 B1130 Bruxelles - tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be
Lic Cat A 1652 01/07/2018